

# Fiche de données de sécurité

## ELS™ Concentré Liquide

FDS n° : ELSC-C  
Date de révision: 2018-12-11  
Version 1.02



Conformément au règlement (CE) n ° 1907/2006, tel que modifié par le règlement (CE) n ° 453/2010

---

### 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom du produit	ELS™ Concentré Liquide
Nom commercial alternatif	ELS® Concentrate
Numéro d'enregistrement REACH	Sans objet
Substance pure/mélange	Mélange

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée :	Produit de dépollution biologique pour la dépollution des sols et nappes phréatiques contaminés
Restrictions d'utilisation	Utiliser comme recommandé par le label: Pour le traitement des eaux souterraines.

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant	PeroxyChem LLC 2005 Market Street Suite 3200 Philadelphia, PA 19103 267-422-2400 (Information générale) sdsinfo@peroxychem.com (Information générale par courriel)
-----------	---

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Pour toute urgence de type fuite, incendie, déversement ou accident, appeler :  
+1 800-424-9300 (CHEMTREC – États-Unis)  
+1 703-527-3887 (CHEMTREC – PCV – Reste du monde)  
+1 303/ 389-1409 (Médical - États-Unis - PCV)

## 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

#### Règlement (CE) n° 1272/2008

La préparation n'est pas classée au titre de la Directive 1272/2008.

Le cas échéant, les valeurs limites d'exposition professionnelle sont répertoriées à la section 8.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

Non classé comme substance ou préparation dangereuse selon le règlement (CE) 1272/2008.

### 2.3 AUTRES INFORMATIONS

#### Dangers généraux

Avertissement! Ce produit peut rendre le sol glissant.

## 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Composant	No.-CE	No.-CAS	Pour cent en poids	Classification (Règ. 1272/2008)	Numéro d'enregistrement REACH
Sorbitane, mono-(9Z)-9-octadécénoate, poly(oxy-1,2-diyl) derivs. 9005-65-6 ( 5 - 15 )	-	9005-65-6	5 - 15	-	01-2120057650-60-XX XX
Lécithine 8002-43-5 ( 70 - 90 )	Present	8002-43-5	70 - 90	-	NA

Le cas échéant, les valeurs limites d'exposition professionnelle sont répertoriées à la section 8.

## 4. PREMIERS SECOURS

### 4.1 Description des premiers secours

<b>Contact cutané</b>	Laver la peau avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.
<b>Contact oculaire</b>	En cas de contact, rincer immédiatement et abondamment les yeux. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.
<b>Inhalation</b>	Transporter à l'extérieur en cas d'inhalation accidentelle de vapeurs. Consulter un médecin si nécessaire.
<b>Ingestion</b>	En cas d'ingestion, ne pas faire vomir - consulter un médecin. Appeler un CENTRE ANTI-POISON ou un médecin en cas d'exposition ou en cas de malaise.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Stéarates

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

**Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires** Traiter les symptômes.

## 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### 5.1 Moyens d'extinction

#### Moyens d'extinction appropriés

Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), Agent chimique sec, Poudre sèche

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

**Tout danger particulier résultant de l'exposition à la substance/préparation en tant que telle, aux produits de la combustion, aux gaz produits**

N'est pas facilement combustible. Le produit séché peut brûler.

### 5.3 Conseils aux pompiers

**Tout équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu**

Comme lors de tout incendie, porter un équipement respiratoire autonome et un équipement complet de protection.

## 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Équipement de protection individuel, voir section 8.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

En cas de fuite, empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les caves ou les cours d'eau.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec de la terre, du sable ou toute autre matière non combustible et transférer dans des récipients pour élimination ultérieure. Après le nettoyage, rincer les traces à l'eau

### 6.4 Référence à d'autres sections.

Voir la section 13 pour toute information d'élimination

## 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### Stockage

Tout récipient contenant ELS humide doit être ventilé en raison de la pression potentielle résultant de la fermentation des gaz. Tenir à l'écart des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'ignition.

#### Matières à éviter

Agents comburants forts, Alkali, Eau.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Se reporter à la sous-rubrique 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

## 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1 Paramètres de contrôle

**Limites d'exposition** Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle

**8.2 Contrôles de l'exposition**

**Mesures d'ordre technique** Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation.

**Équipement de protection individuelle**

<b>Protection respiratoire</b>	En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire approprié.
<b>Protection des yeux/du visage</b>	Lunettes de sécurité avec protections latérales
<b>Protection de la peau et du corps</b>	Porter un vêtement de protection approprié.
<b>Protection des mains</b>	Gants de protection

**Mesures d'hygiène** Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

**Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement** Pas de précautions spéciales pour l'environnement requises.

**9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

<b>Aspect</b>	orange liquide visqueux
<b>Couleur</b>	orange
<b>État physique</b>	Liquide
<b>Odeur</b>	inodore
<b>Seuil olfactif</b>	Sans objet
<b>pH</b>	6.5 - 6.9
<b>Point d'éclair</b>	> 200 °F
<b>Point/intervalle de fusion</b>	Aucune information disponible
<b>point de congélation</b>	Aucune information disponible
<b>Point/intervalle d'ébullition</b>	Aucune information disponible
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>	Aucune information disponible
<b>Propriétés explosives</b>	Non-explosif
<b>Pression de vapeur</b>	Aucune information disponible
<b>Densité de vapeur</b>	Aucune information disponible
<b>Densité relative</b>	Aucune information disponible
<b>Coefficient de partage</b>	Aucune information disponible
<b>Hydrosolubilité</b>	Dispersible dans l'eau
<b>viscosité</b>	Aucune information disponible
<b>Taux d'évaporation</b>	Aucune information disponible
<b>Température de décomposition</b>	Aucune information disponible

**9.2 AUTRES INFORMATIONS**

**Masse volumique apparente**

**10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

**10.1. Réactivité**

Aucun(e)(s) dans les conditions normales d'utilisation

**10.2 Stabilité chimique**

Stable dans les conditions de stockage recommandées.

### **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

### **10.4 Conditions à éviter**

températures supérieures à 71 °C.

### **10.5 matières incompatibles**

Agents comburants forts, Alkali, Eau.

### **10.6 Produits dangereux résultant de la décomposition**

Peut dégager des émanations toxiques dans des conditions d'incendie: Oxydes de carbone

## **11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

### **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**

#### **Toxicité aiguë**

<b>DL50 dermal</b>	Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit
<b>DL50 oral</b>	Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.
<b>CL50 par inhalation</b>	Aucune information disponible

<b>Contact cutané</b>	Peut provoquer une légère irritation.
<b>Contact oculaire</b>	Peut provoquer une légère irritation.
<b>Inhalation</b>	Aucun effet connu.
<b>Ingestion</b>	Aucun effet connu.

#### **Toxicité chronique**

<b>Sensibilisation</b>	Ne devrait pas être sensibilisant sur la base des composants.
<b>Cancérogénicité</b>	Ne contient aucun composant répertorié comme cancérogène.
<b>Mutagénicité</b>	Ce produit n'est pas considéré comme mutagénique par les instituts de recherche.
<b>Toxicité pour la reproduction</b>	Ce produit ne présente pas de dangers connus ou supposés pour la reproduction

## **12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

### **12.1 Toxicité**

#### **Effets écotoxicologiques**

Le produit n'est pas dangereux conformément au Règlement CE No 1272/2008 et ses amendements.

### **12.2 Persistance et dégradabilité**

Devrait être biodégradable, compte tenu des informations sur les composants.

### **12.3 Potentiel de bioaccumulation**

Une bioaccumulation est peu probable.

### **12.4 Mobilité dans le sol**

Le produit devrait se répandre dans l'environnement en raison de sa solubilité dans l'eau, mais est susceptible de se dégrader au fil du temps.

**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Ce mélange ne contient pas de substance considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT)

**12.6 Autres effets néfastes**

Stéarates.

**13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**

**13.1 Méthodes de traitement des déchets**

**Déchets de résidus / produits non utilisés** Dans la mesure du possible le recyclage est préférable à l'élimination ou à l'incinération. Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément aux réglementations locales.

**Élimination du produit/de l'emballage** Éliminer les déchets dangereux en conformité avec les réglementations locales et nationales.

**Emballages contaminés** Emporter les récipients vides jusqu'à un site homologué de manipulation des déchets pour recyclage ou élimination.

**14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

**ADR/RID** Non réglementé

**IMDG/IMO** Non réglementé

**ICAO/IATA** Non réglementé

**15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**

**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

**Inventaires internationaux**

Nom chimique	TSCA (États-Unis)	DSL (Canada)	EINECS/ELI NCS (Europe)	ENCS (Japon)	Chine (IECSC)	KECL (Corée)	PICCS (Philippines)	AICS (Australie)	NZIoC (Nouvelle-Zélande)
Sorbitane, mono-(9Z)-9-octadécénoate, poly(oxy-1,2-diyl) derivs. 9005-65-6	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Lécithine 8002-43-5	X	X	X	-	X	X	X	X	X

**Directive 2008/98/CE relative aux déchets**

Sans objet

**D'accidents majeurs (directive 2012/18/EU)**

Sans objet

**les armes chimiques (CWC)**

Sans objet

**UE - Exportations et importations de produits chimiques dangereux (Règlement (CE) n° 304/2003)**

Sans objet

**15.2 Rapport sur la sécurité chimique**

Sans objet.

**16. AUTRES INFORMATIONS****Texte intégral des phrases H mentionnées sous les Chapitres 2 et 3**

Aucun(e)

**Date d'émission :** 2018-12-11

**Restrictions d'utilisation**

Ce produit est destiné ou des applications recommandées sont les suivantes: Produit de dépollution biologique pour la dépollution des sols et nappes phréatiques contaminés

**Date de révision:** 2018-12-11

**Remarque sur la révision** Identifier le nom de marque...

**Liste des abréviations et acronymes**

ATE Acute Toxicity Estimate  
 ADR European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road  
 AND European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Inland Waterways  
 CE50 Concentración Efectiva MediaCEN European Committee for Standardisation  
 C&L Classification and Labelling  
 CLP Classification Labelling Packaging Regulation; Regulation (EC) No 1272/2008  
 CLV Ceiling Limit Value Par CAS# Chemical Abstracts Service number  
 CMR Carcinogen, Mutagen, or Reproductive Toxicant  
 CSA Chemical Safety Assessment  
 CSR Chemical Safety Report  
 DNEL Derived No Effect Level  
 DOT Department of Transportation  
 DPD Dangerous Preparations Directive 1999/45/EC  
 DSD Dangerous Substances Directive 67/548/EEC  
 DU Downstream User  
 EC European Community  
 ECHA European Chemicals Agency  
 EC-Number EINECS and ELINCS Number (see also EINECS and ELINCS)  
 EEA European Economic Area (EU + Iceland, Liechtenstein and Norway)  
 EEC European Economic Community  
 EINECS European Inventory of Existing Commercial Substances  
 ELINCS European List of notified Chemical Substances  
 EN European Standard  
 EQS Environmental Quality Standard  
 EU European Union  
 Euphrac European Phrase Catalogue EWC  
 European Waste Catalogue (replaced by LoW –see below)FDS Ficha de Datos de Seguridad  
 GES Generic Exposure Scenario  
 GHS Globally Harmonized System  
 IATA International Air Transport Association  
 ICAO-TI Technical Instructions for the Safe Transport of Dangerous Goods by Air  
 IMDG International Maritime Dangerous Goods  
 IMO International Maritime Organization  
 IMSBC International Maritime Solid Bulk Cargoes  
 IT Information Technology  
 IUCLID International Uniform Chemical Information Database  
 IUPAC International Union for Pure Applied Chemistry  
 JRC Joint Research Centre  
 Kow octanol-water partition coefficient  
 LC50 Lethal Concentration to 50 % of a test population Lethal Dose to 50% of a test population (Median Lethal Dose)  
 LE Legal Entity  
 LLV Level Limit Value

LoW List of Wastes (see <http://ec.europa.eu/environment/waste/framework/list.htm>)  
LR Lead Registrant M/I Manufacturer / Importer MS Member States  
MSDS Material Safety Data Sheet  
NOEC No observed effect concentration  
OC Operational Conditions  
OECD Organization for Economic Co-operation and Development  
OEL Occupational Exposure Limit  
OJ Official Journal  
OR Only Representative  
OSHA European Agency for Safety and Health at work  
PBT Persistent, Bioaccumulative and Toxic substance  
PEC Predicted Effect Concentration PNEC(s) Predicted No Effect Concentration(s)  
PPE Personal Protection Equipment (Q) SAR Qualitative Structure Activity Relationship  
REACH Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals Regulation (EC) No 1907/2006  
RID Regulations concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Rail  
RIP REACH Implementation Project  
RMM Risk Management Measure  
SCBA Self-Contained Breathing Apparatus  
SDS Safety data sheet  
SIEF Substance Information Exchange Forum  
SME Small and Medium sized Enterprises  
STEL Short-term exposure limit  
STOT Specific Target Organ Toxicity (STOT)  
RE Repeated Exposure (STOT)  
SE Single Exposure Par SVHC Substances of Very High Concern  
TSCA Toxic Substances Control Act  
TWA Time Weighted Average  
UN United Nations  
vPvB Very Persistent and Very Bioaccumulative / mPmB Muy Persistente y Muy Bioacumulativo  
WGK Wassergefährdungsklassen

#### Avis de non-responsabilité

Les informations et les recommandations de la présente FDS (y compris les données et les mentions) sont présumées exactes par PeroxyChem à la date de publication. CEPENDANT, AUCUNE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, N'EST ACCORDÉE QUANT À L'ADAPTATION À UNE APPLICATION SPÉCIFIQUE, LA VALEUR COMMERCIALE OU TOUT AUTRE ASPECT DES INFORMATIONS FOURNIES DANS LA PRÉSENTE FDS. Ces informations ne concernent que le produit spécifiquement décrit, et sont susceptibles de ne pas être applicables s'il est employé en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé. En outre, les conditions et méthodes d'utilisation étant hors du contrôle de PeroxyChem, PeroxyChem décline toute responsabilité quant aux résultats obtenus ou découlant de toute utilisation des produits ou s'appuyant sur de telles informations.

Préparé par

PeroxyChem

© 2018 PeroxyChem. Tous droits réservés.

**Fin de la Fiche de données de sécurité**